

Référendum sur les biens-fonds

9 mai

2016

Le 9 mai 2016, chaque collectivité du Nunavut devra décider si elle accepte la vente de biens-fonds municipaux. À l'heure actuelle, si une personne ou une organisation souhaite bâtir un immeuble sur un bien-fonds municipal, elle peut obtenir un bail auprès de la municipalité. Votre vote déterminera s'il sera possible ou non pour une personne ou une organisation d'acheter un bien-fonds à forfait.

Souhaitez-vous que
votre conseil municipal
puisse vendre des
biens-fonds municipaux?

La
question

Louer un
bien-fonds

Payer un loyer pour
pouvoir utiliser un
bien-fonds pendant un
certain nombre d'années.

Acheter et vendre
un bien-fonds

Acheter un bien-fonds pour
en être propriétaire, et
avoir le droit de le vendre.

La
différence

Voter « NON »

Le système ne changera pas.
Les biens-fonds municipaux
pourront seulement être loués,
et non achetés ni vendus.

Voter « OUI »

Votre conseil municipal
sera autorisé à vendre des
biens-fonds municipaux.



Pour en savoir plus, visitez le www.landreferendum.gov.nu.ca ou écrivez à landreferendum@gov.nu.ca.